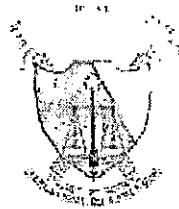


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

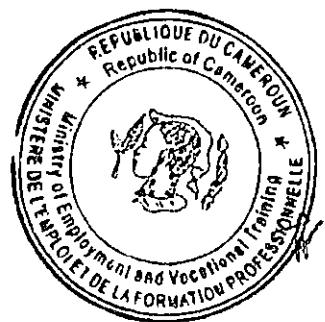
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

000011AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU **16 AOUT 2023** POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



SOMMAIRE

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES	7
1.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	8
1.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....	8
1.3 ALLOTISSEMENT	8
1.4 COÛT PRÉVISIONNEL	8
1.5 PARTICIPATION ET ORIGINE.....	8
1.6 FINANCEMENT	8
1.7 MODE DE SOUMISSION	8
1.8 CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	8
1.9 ACQUISITION DU DAO.....	9
1.10 REMISE DES OFFRES	9
1.11 CAUTIONNEMENT PROVISOIRE.....	9
1.12 TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS	9
1.13 RECEVABILITE DES OFFRES	9
1.14 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES.....	10
1.15 OUVERTURE DES PLIS	10
1.16 DELAIS ET LIEU DE LIVRAISON.....	10
1.17 CRITERES D'EVALUATION.....	10
1.18 ATTRIBUTION DU MARCHE	12
1.19 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12
1.20 ASSISTANCE TECHNIQUE	13
1.21 FRAUDE ET CORRUPTION.....	13
Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES.....	14
2.1 GENERALITES.....	15
Article 1. Portée de la soumission	15
Article 2. Financement.....	15
Article 3. Fraude et corruption	15
Article 4. Candidats admis à concourir	15
Article 5. Fournitures, répondant aux critères d'origine	16
Article 6. Qualification du soumissionnaire	16
2.2 DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	17
Article 7. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	17
2.3 PREPARATION DES OFFRES	18
Article 8. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offre et Recours	18
Article 9. Modification du dossier d'Appel d'Offres	18
Article 10. Offre	18
Article 11. Monnaie de l'offre	18
Article 12. Délai de validité des offres	18



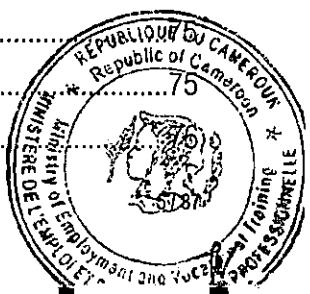
2.4	PREPARATION DES OFFRES	19
Article 13.	Frais de soumission.....	19
Article 14.	Langue de l'offre.....	19
Article 15.	Documents constituant l'offre	19
Article 16.	Prix de l'Offre.....	20
Article 17.	Monnaie de l'Offre	20
Article 18.	Documents attestant l'admissibilité du soumissionnaire	20
Article 19.	Documents attestant l'admissibilité des fournitures	21
Article 20.	Documents attestant de la conformité des fournitures.....	21
Article 21.	Documents attestant la qualification du soumissionnaire	21
Article 22.	Caution de soumission	21
Article 23.	Délai de validité des offres	22
Article 24.	Forme et signature de l'offre.....	22
2.5	D. DEPOT DES OFFRES	23
Article 25.	Cachetage et marquage des offres	23
Article 26.	Date et heure limites de dépôt des offres	23
Article 27.	Offres hors délai	23
Article 28.	Modification, substitution et retrait des offres.....	23
2.6	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	24
Article 29.	Ouverture des plis et recours.....	24
Article 30.	Caractère confidentiel de la procédure.....	24
Article 31.	Éclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage	25
Article 32.	Conformité des offres	25
Article 33.	Évaluation de l'offre technique.....	25
Article 34.	Qualification du soumissionnaire	26
Article 35.	Correction des erreurs.....	26
Article 36.	Évaluation des offres au plan financier.....	26
Article 37.	Comparaison des offres	26
2.7	F. ATTRIBUTION DU MARCHE	27
Article 38.	Attribution	27
Article 39.	Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	27
Article 40.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché.....	27
Article 41.	Notification de l'attribution du marché.....	27
Article 42.	Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	27
Article 43.	Signature du marché	27
Article 44.	Cautionnement définitif.....	27
2.8	DEPOT DES OFFRES.....	
Article 45.	Cachetage et marquage des offres	



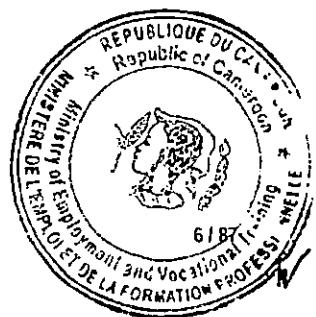
Article 46.	Date et heure de dépôt des offres	28
2.9	OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	28
Article 47.	Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés.....	28
Article 48.	Vérification de la conformité des pièces administratives	28
2.10	ATTRIBUTION DU MARCHE	29
Article 49.	Attribution du Marché	29
Article 50.	Communiqué de l'attribution du Marché	29
Article 51.	Signature du Marché	29
Article 52.	Corruption et manœuvres frauduleuses	29
Pièce N°3:	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES	30
3.1	GENERALITES.....	31
3.2	GRILLE D'EVALUATION	35
Pièce N°4:	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	42
Article 1.	OBJET DU MARCHE	43
Article 2.	CONSISTANCE DE LA PRESTATION.....	43
Article 3.	PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE.....	43
Article 4.	DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT	43
4.1	Définitions générales	43
4.2	Nantissement.....	43
Article 5.	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES	44
Article 6.	NORMES.....	44
Article 7.	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	44
Article 8.	TEXTES GENERAUX	44
Article 9.	COMMUNICATION	45
Article 10.	ORDRE DE SERVICE.....	45
Article 11.	MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT.....	45
Article 12.	GENERALITES-PRIX.....	45
Article 13.	RETENUE DE GARANTIE	46
Article 14.	MONTANT DU MARCHE	46
Article 15.	LIEU ET MODE DE PAIEMENT	46
Article 16.	DOMICILIATION BANCAIRE	46
Article 17.	VARIATION DES PRIX	46
Article 18.	AVANCE DE DEMARRAGE.....	46
Article 19.	INTERETS MORATOIRES.....	46
Article 20.	PENALITES DE RETARDS.....	47
Article 21.	REGIME FISCAL ET DOUANIER	47
Article 22.	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE	47
Article 23.	BREVET	47
Article 24.	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON.....	47

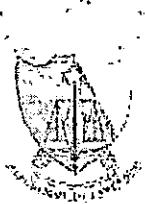


Article 25.	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	47
Article 26.	TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE.....	47
Article 27.	Service Après-Vente.....	48
Article 28.	RECEPTION PROVISOIRE	48
Article 29.	GARANTIES.....	49
Article 30.	RECEPTION DEFINITIVE.....	49
Article 31.	RESILIATION DU MARCHE.....	50
Article 32.	CAS DE FORCE MAJEURE.....	50
Article 33.	DIFFERENDS ET LITIGES	50
Article 34.	EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE.....	50
Article 35.	VALIDITE DU MARCHE.....	50
Pièce N°5:	DESCRIPTIF DES FOURNITURES.....	51
5.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	52
Pièce N°6:	BORDEREAX DES PRIX UNITAIRES	59
6.1	BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	60
Pièce N°7:	DETAL ESTIMATIF.....	61
7.1	DÉTAIL ESTIMATIF.....	62
Pièce N°8:	SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES	63
8.1	SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES.....	64
	Option N°1	64
	Option N°2	64
Pièce N°9:	MODELES DES PIECES ET FORMULAIRES.....	65
9.1	ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION	66
9.2	ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION	67
9.3	ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	68
9.4	ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....	69
9.5	ANNEXE N° 5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT	70
Pièce N°10:	PROJET DE MARCHE	71
Article 1.	OBJET DU MARCHE	74
Article 2.	CONSISTANCE DE LA PRESTATION.....	74
Article 3.	PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE.....	74
Article 4.	DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT	74
10.1	Définitions générales	74
10.2	Nantissement.....	74
Article 5.	LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES	75
Article 6.	NORMES.....	75
Article 7.	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	75
Article 8.	TEXTES GENERAUX	75
Article 9.	COMMUNICATION	75



Article 10.	ORDRE DE SERVICE	76
Article 11.	MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT.....	76
Article 12.	GENERALITES-PRIX.....	76
Article 13.	REtenUE DE GARANTIE	77
Article 14.	MONTANT DU MARCHE	77
Article 15.	LIEU ET MODE DE PAIEMENT	77
Article 16.	DOMICILIATION BANCAIRE	77
Article 17.	VARIATION DES PRIX	77
Article 18.	AVANCE DE DEMARRAGE.....	77
Article 19.	INTERETS MORATOIRES.....	77
Article 20.	PENALITES DE RETARDS.....	78
Article 21.	REGIME FISCAL ET DOUANIER	78
Article 22.	TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE	78
Article 23.	BREVET	78
Article 24.	LIEU ET DELAI DE LIVRAISON.....	78
Article 25.	ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR.....	78
Article 26.	TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE.....	78
Article 27.	Service Après-Vente.....	79
Article 28.	RECEPTION PROVISOIRE	79
Article 29.	GARANTIES.....	80
Article 30.	RECEPTION DEFINITIVE.....	80
Article 31.	RESILIATION DU MARCHE.....	81
Article 32.	CAS DE FORCE MAJEURE.....	81
Article 33.	DIFFERENDS ET LITIGES	81
Article 34.	EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE.....	81
Article 35.	VALIDITE DU MARCHE	81
	Pièce N°11: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	83





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

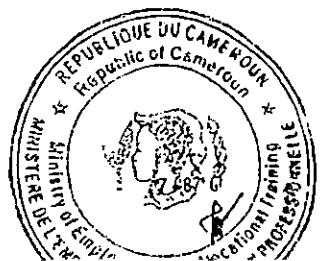
N° 0001/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU 16 AOUT 2023 POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES





**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 000611 /AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU 6 AOUT 2023 POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES
CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE.**

1.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition de Sept (07) véhicules pour le compte de son département ministériel.

1.2 CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres consistent en la fourniture de Sept (07) véhicules de caractéristiques telles que décrites dans le descriptif. Il s'agit de :

- Un (01) Véhicule de type berline;
- Deux (02) véhicules de type SUV ;
- Quatre (04) Véhicules de type pick-up 4x4 double cabine.

1.3 ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres n'est pas allotii.

1.4 COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux, prévu par le Maître d'Ouvrage est de Cent quatre-vingt-dix millions (190 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

1.5 PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant d'une bonne expérience dans le domaine de la fourniture des véhicules.

1.6 FINANCEMENT

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, EXERCICE 2023, suivant l'imputation : 57 35 122 01 220020 524311.

1.7 MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est ; en Ligne ou hors ligne.

1.8 CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise à Nlongkak-Yaoundé, Tél. 222 20 03 39/222 20 45 81 Fax : 222 20 28 06 et la version électronique, sur la plateforme Cameroon On Line E-procurement System (COLEPS) aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publicscontracts.cm> dès publication du présent avis.

1.9 ACQUISITION DU DAO

Le DAO sera acquis sur présentation par le soumissionnaire d'une quittance d'un montant non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) francs CFA délivrée par le Trésor public. Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'acquisition du DAO.

1.10 REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le 14 SEPT 2023 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

NB : les offres remises en nombre incomplet seront rejetées.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 0001/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU 17 AOUT 2023 POUR L'ACQUISITION DES
VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET DÉCONCENTRÉS DU MINISTÈRE
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

1.11 CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la validité des offres, établie par une institution financière agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 9 du DAO, d'un montant de Trois millions huit cents (3.800.000) de francs CFA.

Cette caution est valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres à compter de la date de remise des offres.

1.12 TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;

- 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :

Format PDF pour les documents textuels ;

- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

1.13 RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif doivent être produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

1.14 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

1.15 OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 14 SEPT 2023 à 12 heures précises dans la salle des réunions du MINEFOP par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle.

Seuls les soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté peuvent assister à cette séance d'ouverture.

1.16 DELAIS ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des équipements objet du présent DAO est de **Quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires et le lieu de livraison et d'exécution est : le Garage Administratif.

1.17 CRITERES D'EVALUATION

CRITERES ELIMINATOIRES

a) Pour les pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis, absence de la mention manuscrite, absence de la date, signature et cachet de la Banque;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement d'un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;

b) Pour l'offre technique :

b.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :

- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- Les prospectus en couleur et les fiches techniques du fabricant détaillant les caractéristiques techniques du matériel proposé;
- L'autorisation du fabricant délivrée au Concessionnaire automobile ou de l'agrément délivré par le concessionnaire agréé;
- une capacité financière supérieure ou égale à 50% du Coût prévisionnel du Projet soit un montant de Quatre-vingtquinze millions (95 000 000) de FCFA;
- Non justifications d'au moins quatre (04) années d'expérience dans le domaine de la livraison des véhicules.

b.2) Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères essentiels ;

b.3) Non-respect d'un des critères majeurs ci-après pour chaque véhicule :

Type 1 : VEHICULE BERLINE

- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 150 mm
- Puissance fiscale ≤ 7 CV
- Cylindrée 1462 Cm3
- Réservoir ≥ 37 Litres
- Climatisation Automatique
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 2 : VEHICULE BERLINE TYPE SUV

- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 180 mm
- Puissance fiscale ≤ 8 CV
- Cylindrée 1462 Cm3
- Réservoir ≥ 45 Litres
- Climatisation Manuelle
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 3: VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE

- Moteur : Diesel
- Garde au sol ≥ 214 mm
- Puissance fiscale ≤ 9 CV
- Cylindrée ≥ 1910 Cm3
- Réservoir ≥ 80 Litres
- Climatisation Manuelle

- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

c) Pour l'offre financière

c.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :

- La lettre de soumission timbrée, signée, cachetée et datée;
 - Du bordereau des prix (BP) dûment rempli, paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page;
 - Du détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli, signé, daté et cacheté à la dernière page;
 - Du sous-détail des prix paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière;
- c.2) Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix, DQE et Sous-détail des prix) d'un prix quantifié.

CRITERES ESSENTIELS

La notation des critères essentiels ci-après, dont le détail est contenu dans la grille d'évaluation, se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

I. Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché, CCAP et spécifications techniques paraphées à toutes les pages et signées à la dernière page avec la mention lue et approuvée.

II. Présentation (ce critère est satisfait si 3/4 des sous critères sont validés)

1. Ordre des Pièces suivant le DAO ;

2. Reliure ;

3. Lisibilité ;

4. Intercalaire de couleur autre que le blanc.

III. Expérience du soumissionnaire (Ce critère est satisfait si 2/3 sous critères sont validés)

1. Expérience justifiée dans la fourniture de tout type de véhicules;

2. 1^{ère} expérience justifiée dans le domaine similaire;

3. 2^{ème} expérience justifiée dans le domaine similaire.

N.B : la référence est justifiée par la présentation d'un extrait du marché (première page, 2eme et page de signature et du PV de réception).

IV. Délai de livraison (ce critère est satisfait si le délai de livraison est ≤ 90 jours)

V. Période de garantie

Garantie de réparation gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication constaté;

VI. Service après-vente (ce critère est satisfait si 2/2 des sous critères sont validés);

1. Existence d'une structure de réparation (justifier par une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage une structure d'entretien et de réparation);

2. Disponibilité des pièces de rechange justifiée par un engagement sur l'honneur.

N.B: Seuls les soumissionnaires qui auront au moins satisfait à six (06) critères essentiels sur huit (08) seront éligibles à l'évaluation financière.

VI. Expérience et qualité du personnel de la maintenance des véhicules

Niveau d'études

1. Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de la mécanique automobile ;
2. Avoir au moins cinq ans d'expérience.

VII. Pièces de Rechange

1. Disponibilité des pièces de rechange au Cameroun ;
2. Disponibilité du petit outillage de dépannage au Cameroun.

1.18 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante, et dont l'offre financière a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

1.19 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les locaux indiqués ci-dessus, auprès du Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Tel : 222 200 339 / 222 204 581 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.com> et <http://www.publicscontracts.com>.

1.20 ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm.

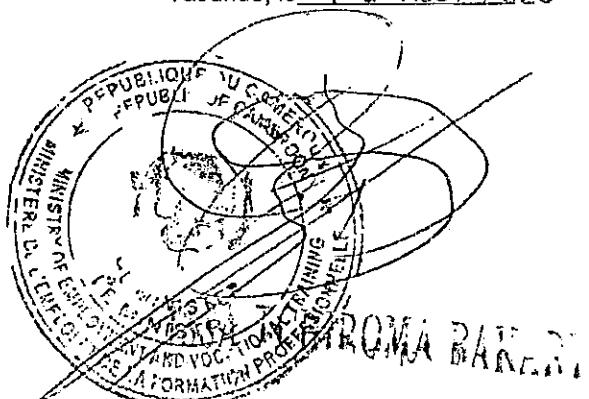
1.21 FRAUDE ET CORRUPTION

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

Yaoundé, le 16 AOUT 2023

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- SOPECAM (pour publication)
- Président CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage.





OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE
No. 000011 /ONIT-EP/MINEFOP/CIPM/2023 OF 16 AOUT 2023 FOR
THE ACQUISITION OF COMPANY VEHICLES FOR THE CENTRAL AND
DECONCENTRATED SERVICES OF THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING.

1.1 SUBJECT OF THE TENDER

As part of the execution of the Public Investment Budget for the 2023 financial year, the Minister of Employment and Vocational Training, Project Owner, launches on behalf of the Republic of Cameroon, a Call for National Open offers for the acquisition of Seven (07) vehicles on behalf of its ministerial department.

1.2 NATURE OF SERVICES

The services, subject of this Call for Tenders consist of the supply of Seven (07) vehicles with characteristics as described in the description. It is:

- One (01) Sedan-type vehicle;
- Two (02) Sedan vehicle of the SUV type;
- Four (04) 4x4 double cabin pick-up type vehicles.

1.3 LOTS

This Tender Notice is not allotted.

1.4 ESTIMATED COST

The estimated cost of the works, provided by the Project Owner is One Hundred and Ninety Million (190,000,000) CFA Francs All Taxes Included.

1.5 PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this Call for Tenders is open to all companies incorporated under Cameroonian law with good experience in the field of vehicle supply.

1.6 FINANCING

The services mentioned in the Tender subject are financed by the Ministry of Employment and Vocational Training's Public Investment Budget for the financial year 2023, on the charge: 57 35 122
01 220020 524311.

1.7 SUBMISSION MODES

The files for this consultation notice can be submitted online or physically.

1.8 TENDER FILE CONSULTATION

The Tender File can be accessed during the working hours at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training at Nlongkak-Yaoundé, Tel. 222 20 03 39/222 20 45 81 Fax : 222 20 28 06 and available in soft copy in the platform Cameroon Online E-procurement System (COLEPS) to the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publicscontracts.cm> as soon as this notice is published.

1.9 ACQUISITION OF TENDER FILE

The Tender File may be obtained with a payment receipt of a non-refundable amount of One hundred and fifty thousand (150,000) CFA francs presented by the bidder and issued by the Public Treasury. The bidder may also obtain the Tender File by free downloading in the platform COLEPS with the aforementioned addresses. However, the submission online depends on the payment of fees for the Tender File acquisition.

1.10 SUBMISSION OF BIDS

Each offer drafted in French or English in 07 (seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should be transmitted in a sealed envelope at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training at Nlongkak not later than 14 SEPT 2023 at 11:00 and should carry the following inscription :

NB: offers submitted in incomplete number will be rejected.

~~OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE No. 000011 /ONIT-EP/MINEFOP/CIPM/2023 OF 5 AUGUST 2023 FOR THE ACQUISITION OF COMPANY VEHICLES FOR THE CENTRAL AND DECONCENTRATED SERVICES OF THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING.~~

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION".

1.11 BID BOND

Under penalty of being rejected, each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in document No.9 of the Tender File of Three million eight hundred (3,800,000) CFA francs.

This bid bond is valid for 90 (ninety) days beyond the date of validity of bids, from the date of submission of bids

1.12 FILES SIZE AND FORMAT

For the online submission, the maximum sizes of documents that will be transmitted in the platform and which represent the bidder's offer are:

- 5 Mb for the Administrative File;
- 15 Mb for the Technical Fife;
- 5 Mb for the Financial File.
- The formats allowed are:
- PDF for the textual documents;
- JPEG for images.

The bidder should use the compression software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

1.13 ADMISSIBILITY OF BIDS

Under penalty of being rejected, only original and true copies certified by appropriate authorities or the issuing service must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must be produced in the last 3 (three) months preceding the date of submission of bids or established after the signature of the Tender Notice.

Any offer which does not comply with the prescriptions of the Tender File will be declared inadmissible. This refers especially to the absence of bid bond issued by a first-rate financial institution approved by the Minister of Finance or the non-adherence to the models of the documents for the Tender File.

1.14 VALIDITY OF BIDS

Bidders will remain committed to their offers for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of tenders.

1.15 OPENING OF BIDS

Bids will be opened in a single phase 17⁴ SEPT 2023 at 12:00 in the meeting hall of MINEFOP by the Internal Commission of Contracts Award placed at the disposal of the Ministry of Employment and Vocational Training.

Only bidders may attend to the opening session or be duly represented by a person with a sound knowledge of the submitted file and who is authorized to do so.

1.16 DELIVERY TIME AND PLACE

The maximum deadline provided by the Contracting Authority for equipment delivery and the execution of the services forming the subject of this Tender Notice is **ninety (90) days**, and the delivery and execution place is the Ministry of Employment and Vocational Training.

1.17 EVALUATION CRITERIA

ELIMINATORY CRITERIA

a) For administrative documents:

- Absence of the bid bond at the opening of the bids, absence of the handwritten mention absence of the date, signature and stamp of the Bank;
- Absence or non-compliance of a document in the administrative file after exhaustion of a period of 48 hours granted by the Internal Tenders Commission;
- False declaration, falsified or non-authentic document.

b) For the technical offer:

b.1) Absence or non-compliance of the following documents:

- The declaration on honor attesting that the tenderer has not abandoned a contract during the last three years, and that he is not on the list of defaulting companies established by MINMAP;
- Color brochures and manufacturer's data sheets detailing the technical characteristics of the proposed equipment;

- The manufacturer's authorization issued to the Car Dealer or the approval issued by the authorized dealer;
- A financial capacity greater than or equal to 50% of the Estimated Cost of the Project, either an amount of Ninety-five million (95,000,000) FCFA;
- No justification of at least four (04) years of experience in the field.

b.2) Technical score less than 70% of all essential criteria;

b.3) Non-compliance with one of the following major criteria for each vehicle:

Type 1: SEDAN-TYPE VEHICLE

- Petrol engine
- Ground clearance \geq 150 mm
- Fiscal power \leq 7 HP
- Cylinder capacity 1462 Cm³
- Tank \geq 37 Liters
- Automatic air conditioning
- Permanent representation in the Center region and three (03) other Regions on the national territory.

Type 2: SEDAN VEHICLE OF THE SUV TYPE

- Petrol engine
- Ground clearance \geq 180 mm
- Fiscal power \leq 8 CV
- Cylinder capacity 1462 Cm³
- Tank \geq 45 Liters
- Manual air conditioning
- Permanent representation in the Center region and three (03) other Regions on the national territory.

Type 3: DOUBLE CAB 4X4 PICK-UP VEHICLE

- Diesel motor
- Ground clearance \geq 214 mm
- Fiscal power \leq 9 HP
- Cylinder capacity \geq 1910 Cm³
- Tank \geq 80 Liters
- Manual air conditioning
- Permanent representation in the Center region and three (03) other Regions on the national territory.

c) For the financial offer:

c.1) Absence or non-compliance of the following documents:

- The stamped, signed, stamped and dated letter of submission;
- The price schedule (BP) duly completed, initialed on each page, signed, dated and stamped on the last page;

- ✓ Quantitative and estimated detail (DQE) duly completed, signed, dated and stamped on the last page;
 - ✓ Sub-detail of prices initiated on each page, signed, dated and stamped on the last;
- c.2) Omission in the financial offer (Price Schedules, DQE and Sub-detail of prices) of a quantified price.

ESSENTIAL CRITERIA

The scoring of the essential criteria below, the details of which are contained in the evaluation grid, will be done according to the binary mode by assigning to each criterion the positive value (yes) or the negative value (no):

- I. At least one proof of acceptance of the conditions of the contract, CCAP and technical specifications initiated on all pages and signed on the last page with the mention read and approved.
- II. Presentation (this criterion is satisfied if 3/4 of the sub-criteria are validated)
 1. Order of Parts according to the DAO;
 2. Binding;
 3. Readability;
 4. Color spacer other than white.
- III. Experience of the tenderer (This criterion is satisfied if 2/3 under criteria are validated)
 1. Proven experience in supplying any type of vehicles;
 2. 1st justified experience in the similar field;
 3. 2nd justified experience in the similar field.
- IV. Delivery time (this criterion is satisfied if the delivery time is ≤ 90 days)
- V. Warranty period

Free repair warranty for one (01) year for any manufacturing defect found;
- VI. After-sales service (this criterion is satisfied if 2/2 of the sub-criteria are validated);
 1. Existence of a repair structure (justified by a sworn statement attesting that the tenderer will provide the Contracting Authority with a maintenance and repair structure);
 2. Availability of spare parts justified by a commitment on honor.

N.B: Only bidders who have satisfied at least six (06) essential criteria out of eight (08) will be eligible for financial evaluation.

VII. Experience and quality of vehicle maintenance personnel

Level of studies

1. Have at least the diploma of Higher Technician in the field of automobile mechanics;
2. Have at least five years of experience.

VIII. Spare parts

1. Availability of spare parts in Cameroon;
2. Availability of small repair tools in Cameroon.

1.18 AWARD OF CONTRACT

The Contract will be awarded to the bidder with the lowest amount including if necessary the proposed reductions, in conformity with the regulations of the Tender File and having the required technical and financial capacities for the efficient execution of the contract.

1.19 ADDITIONAL INFORMATION

Technical additional information may be obtained, at the Department of General Affairs of the Ministry of Employment and Vocational Training, Tel. 222 200 339 / 222 204 581 in the tender Bureau or in the platform COLEPS with the addresses <http://www.marchespublics.com> and <http://www.publicscontracts.com>.

1.20 TECHNICAL SUPPORT

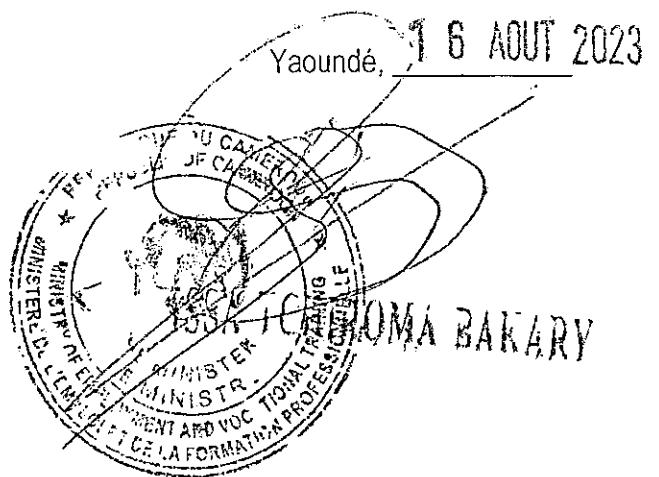
To obtain a technical support in case of problem during the use of the platform, please call the numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or send a message to the e-mail address: dsi@minmap.cm.

1.21 FRAUD AND CORRUPTION

For any denunciation of corruption or bad practices, please call the Ministry in charge of Public Contracts or send a message to the following numbers: 673 205 725/699 370 748.

Copies:

- MINMAP (for information) ;
- ARMP (publishing and archiving) ;
- SOPECAM (for publication)
- Chairperson of CIPM (for information) ;
- Contracts Service (archiving) ;
- Notice Boards.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

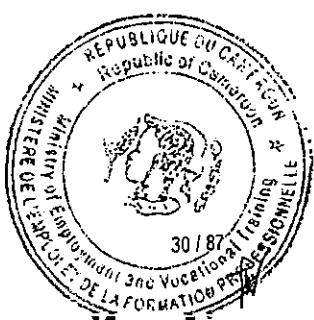
N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES



3.1 GENERALITES

Références du RGAO	GENERALITES
	<p>Définition des fournitures Acquisition des véhicules pour les services centraux du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle; Nom et adresse de l'Autorité Contractante : Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Référence de l'Appel d'Offres : AONO-PU N° _____ /AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____</p>
	<p>Délai de livraison et lieu de livraison: I Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. La livraison s'effectuera au Garage Administratif.</p>
	<p>Source de financement : Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, EXERCICE 2023, suivant respectivement les imputations : 57 35 122 01 220020 524311 pour un cout prévisionnel de Cent Quatre-vingt-dix millions (190 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.</p> <p>Nom du Projet : ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.</p>
	<p>Les équipements, objet du présent marché devront provenir des pays de la CEMAC, de l'Union Européenne, Asie, etc.</p>
	<p>Candidats autorisés à concourir La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais.</p>
	<p>Critères de provenance des fournitures Les fournitures doivent être certifiées d'origine du fabricant et satisfaire aux spécifications techniques du présent Dossier d'Appel d'Offres.</p>
	<p>Qualifications du soumissionnaire La sous-commission s'assurera que le soumissionnaire retenu est satisfaisant, pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :</p> <p>a) Pour les pièces administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis, absence de la mention manuscrite absence de la date, signature et cachet de la Banque; ➤ Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés; ➤ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique; <p>b) Pour l'offre technique :</p> <p>b.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP; ➤ Les prospectus en couleur et les fiches techniques du fabricant détaillant les caractéristiques techniques du matériel proposé; ➤ L'autorisation du fabricant délivrée au Concessionnaire automobile ou de l'agrément délivré par le concessionnaire agréé; ➤ une capacité financière supérieure ou égale à 50% du Coût prévisionnel du Projet soit un montant Quatre-vingtquinze millions (95 000 000) de FCFA; ➤ Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Descriptif de la fourniture dûment paraphées). ➤ Non justifications d'au moins quatre (04) années d'expérience dans le domaine. <p>b.2) Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères essentiels ;</p> <p>b.3) Non-respect d'un des critères majeurs ci-après pour chaque véhicule :</p> <p>Type 1 : VEHICULE BERLINE</p>



- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 150 mm
- Puissance fiscale ≤ 7 CV
- Cylindrée 1462 Cm3
- Réservoir ≥ 37 Litres
- Climatisation Automatique
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 2 : VEHICULE BERLINE TYPE SUV

- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 180 mm
- Puissance fiscale ≤ 8 CV
- Cylindrée 1462 Cm3
- Réservoir ≥ 45 Litres
- Climatisation Manuelle
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 2: VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE

- Moteur : Diesel
- Garde au sol ≥ 214 mm
- Puissance fiscale ≤ 9 CV
- Cylindrée ≥ 1910 Cm3
- Réservoir ≥ 80 Litres
- Climatisation Manuelle
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

c) Pour l'offre financière

c.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :

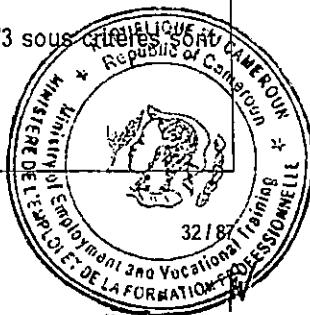
- La lettre de soumission timbrée, signée, cachetée et datée;
- Du bordereau des prix (BP) dûment rempli, paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page;
- Du détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli, signé, daté et cacheté à la dernière page;
- Du sous-détail des prix paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière;

c.2) Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix, DQE et Sous-détail des prix) d'un prix quantifié.

CRITERES ESSENTIELS

La notation des critères essentiels ci-après, dont le détail est contenu dans la grille d'évaluation, se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- I. Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché, CCAP et spécifications techniques paraphés a toutes les pages
- II. Présentation (ce critère est satisfait si 3/4 des sous critères sont validés)
 1. Ordre des Pièces suivant le DAO ;
 2. Reliure ;
 3. Lisibilité ;
 4. Intercalaire de couleur autre que le blanc.
- III. Expérience du soumissionnaire (Ce critère est satisfait si 2/3 sous critères sont validés)
 1. Expérience justifiée dans la fourniture de tout type de véhicules;
 2. 1^{ère} expérience justifiée dans le domaine similaire;



	<p>3. 2^{ème} expérience justifiée dans le domaine similaire.</p> <p><u>N.B :</u> la référence est justifiée par la présentation d'un extrait du marché (première page, 2eme et page de signature et du PV de réception).</p> <p>IV. Délai de livraison (ce critère est satisfait si le délai de livraison est ≤ 90 jours)</p> <p>V. Période de garantie</p> <p>1. Garantie de réparation gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication constaté;</p> <p>VI. Service après-vente (ce critère est satisfait si 2/2 des sous critères sont validés);</p> <p>1. Existence d'une structure de réparation à Yaoundé (justifier par une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage une structure d'entretien et de réparation);</p> <p>2. Disponibilité des pièces de rechange justifié par un engagement sur l'honneur.</p> <p><u>N.B:</u> Seuls les soumissionnaires qui auront au moins satisfait à six (06) critères essentiels sur huit (08) seront éligibles à l'évaluation financière.</p> <p>VII. Expérience et qualité du personnel de la maintenance des véhicules</p> <p>Niveau d'études</p> <p>1. Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de la mécanique automobile ;</p> <p>2. Avoir au moins cinq ans d'expérience.</p> <p>VIII. Pièces de Rechange</p> <p>1. Disponibilité des pièces de rechange au Cameroun</p> <p>2. Disponibilité du petit outillage de dépannage au Cameroun</p>
U	<p>Groupement</p> <p>Les Groupements ne sont pas autorisés pour le présent Appel d'Offres</p>
	<p>Adresse du Maître d'Ouvrage : MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</p>
	<p>Langue de l'offre : Français ou Anglais</p>
	<p>Documents constituant l'offre</p> <p>La liste des documents sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A : Dossier administratif</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au tarif en vigueur ; 2. L'accord de groupement le cas échéant ; 3. Le pouvoir de signature le cas échéant ; 4. Une attestation de non-faillite établie par le Greffe du Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant moins de trois (03) mois ; 5. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une institution bancaire de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ; 6. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'offres d'un montant de cent cinquante mille (150.000) Francs CFA ; 7. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : Trois millions huit cent mille (3 800 000) Francs CFA. 8. d'une durée de validité de 30 jours au-delà de la date de validité de l'offre, établie par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ; 9. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ; 10. Une Attestation d'immatriculation fiscale ; 11. Le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager avec toutes les conséquences de droit les entreprises pour lesquelles la soumission est présentée ; 12. Une attestation signée du Chef de Centre territorialement compétent de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ;



13. Une attestation de non redevance délivrée par le Chef de centre des Impôts territorialement compétent datant de moins de trois mois.

NB : toutes les pièces devront être fournies en original ou en copie certifiée conforme, et devront être datées de moins de 03 mois.

2) Enveloppe B : Offre technique

- 2.1 La description technique de la fourniture proposée accompagnée des fiches techniques correspondantes en originaux et émanant du fabricant. Paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page;
- 2.2 Une autorisation établie par le fabricant ou son Concessionnaire agréé
- 2.3 Le certificat de garantie prévisionnel délivrée par le concessionnaire ou le Cocontractant ressortant la durée de garantie des équipements (un (01) an), la liste ou le descriptif des pièces de rechange, la disponibilité des pièces de rechange;
- 2.4 La méthodologie (le planning, le délai et les modalités de livraison et d'installation);
- 2.5 La description du service après-vente (cinq (05) ans minimum au-delà de la période de garantie): Le Cocontractant décrira comment il compte assurer le service après-vente dans le but de permettre une utilisation durable de la fourniture proposée. (Engagement formel par une attestation de service après-vente signée du soumissionnaire ressortant le descriptif du service après-vente);
- 2.6 Les références du Cocontractant: Le soumissionnaire devra apporter la preuve de sa capacité à exécuter la fourniture, objet de la consultation, en produisant les références relatives aux fournitures exécutées au profit des administrations publiques, des collectivités territoriales, décentralisées et des établissements publics au cours des trois dernières années, assorties de justificatifs (première et dernière page des contrats, ou procès-verbaux de réception);
- 2.7 La capacité financière délivrée par une banque de l° ordre agréée par le Ministre en charge des Finances, de montant égal à Quatre-vingtquinze millions (95 000 000) Francs CFA.
- 2.8 déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste ces entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- 2.9 Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé;
- 2.10 Descriptif de la Fourniture paraphé.

Enveloppe C : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

C1 : La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée, datée et cachetée à la dernière page ;

C2. Le bordereau des prix unitaires (pièce ()) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page;

C3. Le devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté à la dernière page :

C4. Le sous - détail des prix unitaires quantifiés paraphé à toutes les pages, signé, daté et cacheté à la dernière page.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

NB: Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que la blanche, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Prix de l'Offre

L'incoterm

- Cout d'achat
- Transport
- Cout Commande
- Frais de livraison
- Marge

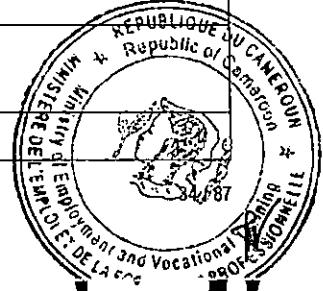
Les Prix du marché

Les prix unitaires du présent Marché sont fermes et non révisables.

Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés entièrement en monnaie nationale (franc CFA)

Monnaie du Pays du Maître d'Ouvrage (monnaie nationale) :

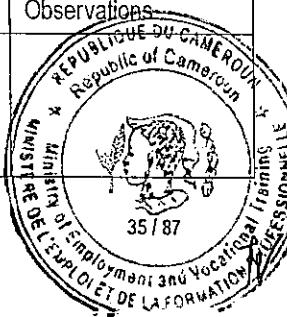


	La monnaie du pays du Maître d’Ouvrage est le Franc CFA.
--	--

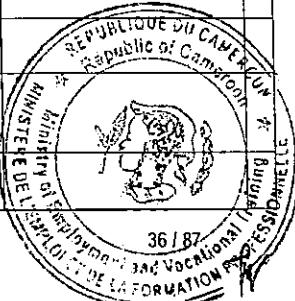
GENERALITES

	<p>Fourniture des pièces de rechange pour le fonctionnement : Le Cocontractant fournira toutes les informations relatives aux pièces de rechange et leurs prix moyens à la date de livraison.</p>
	<p>Montant de la Caution de soumission : Le montant de la caution de soumission est de : Trois millions huit cent mille (3 800 000) Francs CFA.</p>
	<p>Période de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
	<p>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : Chaque offre sera rédigée en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) Copies marqués comme tels;</p>
	<p>Adresse du Maître d’Ouvrage à utiliser pour l’envoi des offres : Chaque offre, devra parvenir au Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak, à la Direction des Affaires Générales / Sous-Direction du Budget, situé au 3ème étage de l'immeuble siège, sis à Nlongkak.</p>
	<p>Date et heure limite de dépôt des offres : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le _____ à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____ /AONO/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____ POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT</p>
	<p>Lieu, date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le _____ à 12 heures précises dans la Salle des réunions du MINEFOP sis à Nlongkak à Yaoundé. Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou peuvent s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.</p>
ATTRIBUTION DU MARCHE	
	<p>Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d’Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître de l’Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le CCAP, conformément au modèle fourni dans le Dossier d’Appel d’Offres.</p> <p>Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d’Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.</p> <p>Le Maître d’ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l’offre aura :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ été jugée pour l’essentiel conforme au Dossier d’Appel d’Offres ; ➤ été évaluée la moins-distante.

3.2 GRILLE D'EVALUATION

N°	RUBRIQUES	Oui/Non	Observations
II	OFFRES TECHNIQUES		
	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE		
	Qualifications du soumissionnaire	Oui/Non	
	Preuves d'avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires d'au moins vingt-cinq millions (50.000.000) Francs CFA chacun au cours des quatres dernières années (produire copies de marchés, 1ère page et dernière page et PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés)		

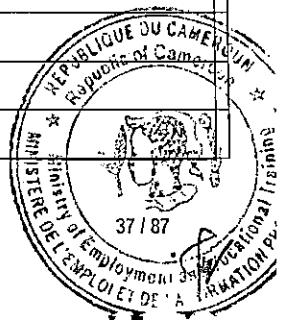
CONFORMITE DES CARACTRISTIQUES TECHNIQUES ET PERFORMANCE DES VEHICULES		
VEHICULE DE TYPE BERLINE		OUI / NON
DIMENSIONS	Longueur	≥ 3995 mm
	Largeur	≥ 1745 mm
	Hauteur	≥ 1500 mm
	Empattement	≥ 2520 mm
	Garde du sol	≥ 150 mm
POIDS / CAPACITE	Nombre de Places	5
	Capacité réservoir carburant (L)	≥ 37
	Poids à vide (kg)	980
	Poids total autorisé en charge (kg)	1430
MOTEUR	Nombre de cylindres	≥ 4
	Couple maximum Nm (tr/min)	138 Nm à 4400 T/MN
	Cylindrée (cm ³)	≥ 1462 cm ³
	Puissance maximale (ch) à tr/mn	105 Ch à 6000 T/mn
	Puissance maximale (kW) à tr/mn	77 kW à 6000 T/mn
	Carburant	Essence
CARROSSERIE	Nombre de portes	5
FREINS	Frein avant	Disque ventilés
	Frein arrière	Tambours
	Frein de parking	Manuel
PNEUS	Dimension pneu	195/55 R16
SUSPENSIONS	Suspensions avant	Mac Pherson strut
	Suspensions arrière	Barre de torsion
TRANSMISSION	Boite de vitesses	Manuelle
EXTERIEUR	Pare chocs AV/ARR	Ton caisse
	Rétroviseurs extérieurs	Ton caisse
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Manuels
	Jantes	Alu
INTERIEUR ET CONFORT	Caméra	-
	Direction assistée	oui
	Affichage tête haute	-
	Aide au stationnement	Arrière
	Commandes radio au volant	oui
	Ecran tactile	7 pouces
	Kit mains libres	oui
	Connectique	USB, Bluetooth, Apple CarPlay, Android Auto
	Accoudoir central	Avant



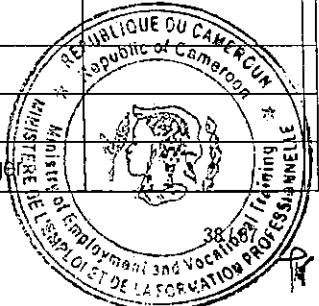
	Radio	Radio CD / MP3	
	Haut-parleurs	4	
	Climatisation	Automatique	
	Vitres électriques	Avant, Arrière	
	Fermeture centralisée	oui	
	Smart keys	-	
	Push & start system	-	
	Volant	cuir	
	Sellerie et Garnissage	Tissu haut de gamme	
	Vitres sur-teintées	-	
	Siège conducteur réglable	En profondeur	
SECURITE PASSIVE	Fixations ISOFIX	Arrière	
	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} rangée	3 x 3 points	
	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points	
	Alarme anti-vol	oui	
	Airbags	Conducteur, Passager	
	Roue de secours	Acier	
SECURITE ACTIVE	Réparation électronique du freinage	oui	
	ABS	oui	
	Aide au démarrage en côte	oui	
	Contrôle de trajectoire	ESP	
	Projecteurs antibrouillard	Avant	
	Feux diurnes	-	
	Phares	Halogènes	
	Anti démarrage électronique	oui	

CONFORMITE DES CARACTRISTIQUES TECHNIQUES ET PERFORMANCE DES VEHICULES

VEHICULES DE TYPE 4 x 4 DOUBLE CABINE		OUI / NON
Dimensions	Longueur	≥ 5330 mm
	Largeur	≥ 1963 mm
	Hauteur	≥ 1897 mm
	Empattement	≥ 3180 mm
	Garde du sol	≥ 214 mm
Poids et capacité	Poids à vide (kg)	≥ 2060 kg
	Capacité du réservoir de carburant (L)	≥ 80 L
	Charge utile (kg)	≥ 1020 kg
	Nombre de places	≥ 5
Moteur	Carburant	Diesel



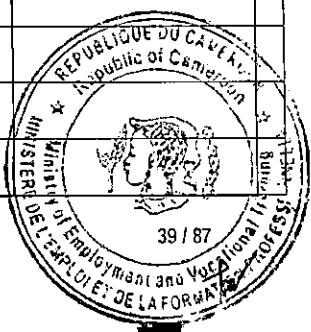
	Nombre de cylindres	≥ 4	
	Cylindrée (cm3)	≥ 1910	
	Puissance maxi (ch) à tr/min	≥ 150/4000	
	Couple maxi Nm/(tr/min)	≥ 350/1800-2800	
Transmission	Différentiel Arrière	Avec blocage mécanique	
	Boîte de vitesse	Manuelle	
	Transmission	4x4 enclenchable manuellement	
Freins	Freins avant	Disques ventilés	
	Freins arrière	Tambours	
	Freins de parking	Manuel	
Pneus	Dimensions pneu	245/70 R16	
Carrosserie	Silhouette	Pick up double cabine	
	Nombre de portes	4 portes	
Extérieur	Bouclier avant	Noires	
	Bouclier arrière	Chrome	
	Jantes	Tôle avec enjoliveurs	
	Rétroviseurs extérieure	Noirs	
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Manuels	
Intérieur & confort	Sellerie et Garnissage	Tissu	
	Ordinateurs de bord	Basic	
	Direction assistée	oui	
	Aide au stationnement	oui	
	Climatisation	Manuelle	
	Radio	Radio MP3	
	Haut-parleurs	4	
	Kits mains libres	oui	
	Connectique	USB, Bluetooth	
	Commandes radio au volant	oui	
	Volant	Uréthane	
	Volant réglable	En hauteur et en profondeur	
	Accoudoir central	Avant	
	Fermeture centralisée	Avec PLIP	
Sécurité active	Vitres électriques	-	
	Phares	Halogène	
	Projecteurs anti brouillard	Avant	
	Contrôle de trajectoire	oui	
	ABS	oui	
Sécurité passive	Feux diurnes	Halogène	
	Airbags	Airbag conducteur et passager	



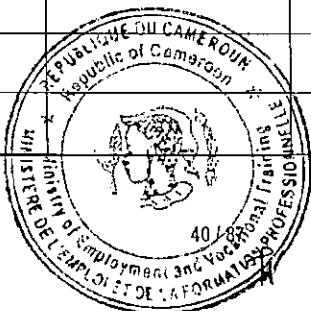
	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points	
	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points	
	Roue de secours	Tôle	

CONFORMITE DES CARACTRISTIQUES TECHNIQUES ET PERFORMANCES DES VEHICULES

	VEHICULE DE TYPE BERLINE SUV	OUI / NON
DIMENSIONS	Longueur	≥ 4395 mm
	Largeur	≥ 1735 mm
	Hauteur	≥ 1690 mm
	Empattement	≥ 2740 mm
	Garde du sol	≥ 180 mm
POIDS	Nombre de places	≥ 7
	Capacité réservoir carburant (L)	≥ 45
	Volume du coffre bagages (L)	≥ 153
	Volume du coffre sièges rabattus (L)	≥ 550
	Poids à vide (kg)	1135
	Poids total autorisé en charge (kg)	1725
MOTEUR	Nombre de cylindres	≥ 4
	Type de Moteur	En ligne
	Couple maximum Nm (tr/min)	138 Nm à 4400 T/MN
	Cylindrée	≥ 1462 cm ³
	Puissance maximale (ch) à tr/mn	105 Ch à 6000 T/mn
	Puissance maximale (kW) à tr/mn	77 kW à 6000 T/mn
	Carburant	Essence
CARROSSERIE	Silhouette	Monospace
	Nombre de portes	5 portes
FREINS	Frein avant	Disque ventilés
	Frein arrière	Tambours
	Frein de parking	Manuel
PNEUS	Dimension pneu	185/65 R15
SUSPENSIONS	Suspensions avant	Mac Pherson strut
	Suspensions arrière	Barre de torsion
EXTERIEUR	Calandre	Chrome
	Pare chocs AV/ARR	Coloré
	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs	Ton caisse
	Poignées de portes extérieures	Ton caisse
	Garde boue	Oui
	Jantes	Tôle avec enjoliveurs
TRANSMISSION	Boite de vitesse	Manuelle



INTERIEUR ET CONFORT	Caméra	-	
	Direction assistée	oui	
	Sellerie et Garnissage	Tissu	
	Aide au stationnement	Arrière	
	Commandes radio au volant	oui	
	Ecran tactile	-	
	Connectique	USB, Bluetooth	
	Radio	Radio MP3	
	Haut-parleurs	4	
	Climatisation	Manuelle	
	Vitres électriques	Avant, Arrière	
	Fermeture centralisée	oui	
	Smart keys	-	
	Push & start system	-	
	Volant	Uréthane	
	Accès mains libres	-	
	Vitres à impulsion	Conducteur	
	Assise 2 ^{ème} rangée	Rabattable 40/60	
	Assise 3 ^{ème} rangée	Rabattable	
	Siège conducteur réglable	En hauteur et en profondeur	
SECURITE PASSIVE	Prise 12 V	2	
	Accoudoir central	Avant	
	Porte Gobelet	Avant	
	Boite à gants verrouillable	oui	
	Airbags	Conducteur, Passager,	
	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points	
	Ceintures de sécurité 3 ^{ème} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points	
SECURITE ACTIVE	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points	
	Alarme anti-vol	oui	
	Prétenionneurs ceintures de sécurité	Avant	
	Nombre de Roue de secours	01	
	Anti démarrage électronique	oui	
	Désembuage	Lunette arrière	
	Réparation électronique du freinage	oui	



	Alerte sonore ceinture	oui	
	Alerte de porte mal fermée	oui	
	ABS	oui	
	Phares	Halogène	

DESIGNATION	EVALUATION	
	OUI	NON
I. Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché, CCAP et spécifications techniques paraphés à toutes les pages		
II. Présentation de l'offre		
1 Ordre des Pièces suivant le DAO ;		
2 Reliure ;		
3 Lisibilité ;		
4 Intercalaire de couleur autre que le blanc		

NB : ce critère est satisfait si ¾ sous critère est validé

III. Expérience du soumissionnaire	OUI	NON
1 Expérience justifiée dans la fourniture de tout type de véhicules;		
2 1 ^{ère} expérience justifiée dans le domaine similaire;		
3 2 ^{ème} expérience justifiée dans le domaine similaire.		

NB :

- Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires d'au moins Cent (100) millions chacun au cours des trois dernières années (produire copies de marchés et PV de réception certifiant la bonne exécution de chacun des marchés)
- Ce critère est satisfait si 2/ sous critères est valide

IV. Le délai de livraison	OUI	NON
1 Le délai de livraison		

NB : ce critère est satisfait si le délai de livraison est inférieur ou égal à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires

V. La période de garantie	OUI	NON
1 Garantie de réparation gratuite pendant un (01) an pour tout vice constaté		

VI. Service Après-Vente	OUI	NON
1 L'existence d'une structure de réparation à Yaoundé (Justifier par une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage une structure d'entretien et de réparation)		
2 Disponibilité des pièces de rechange justifié par un engagement sur l'honneur		

NB : ce critère est satisfait si 2/2 sous critère est validé

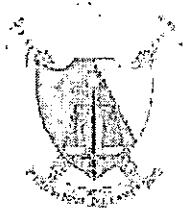
N.B: Seuls les soumissionnaires qui auront au moins satisfait à six (06) critères essentiels sur huit (08) seront éligibles à l'évaluation financière.

Expérience et qualité du personnel de la maintenance des véhicules

Niveau d'études	OUI	NON
1 Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de la mécanique automobile		
2 Avoir au moins cinq ans d'expérience		

Pièces de Recharge

1 Disponibilité des pièces de rechange au Cameroun	
2 Disponibilité du petit outillage de dépannage au Cameroun	



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

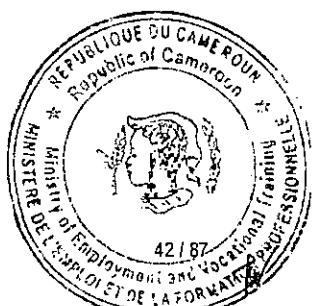
N° _____ /**AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°4: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1. OBJET DU MARCHE

Les prestations objet du présent Marché portent sur la fourniture des véhicules de fonctions pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Article 2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres portent sur la fourniture de Sept (07) véhicules de caractéristiques telles que décrites dans le Descriptif de la fourniture.

Article 3. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent Marché est passé suivant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° _____/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 du _____ relatif l'acquisition des véhicules de fonction pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Article 4. DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT

4.1 Définitions générales

Le Maître d'Ouvrage est : Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à ce titre il représente l'administration bénéficiaire de la prestation, signe le Marché, les ordres de service ayant une incidence sur les coûts, les délais et les objectifs, Les avenants le cas échéant. Fait assurer le suivi de l'exécution du Marché, ordonne le paiement des décomptes, résilie le Marché après mis en demeure le cas échéant. Veille à la rédaction du rapport d'achèvement de l'exécution, et conserve les originaux des documents s'y rapportant ;

L'Autorité en charge du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est Le Ministre en charge des Marchés publiés. A ce titre, il vérifie, après la signature du Marché, son adéquation avec le Dossier d'Appel d'Offres, la Décision d'attribution et l'offre du Cocontractant, et à travers des contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité des prestations réalisées et réceptionnées. Il procède également à la vérification à posteriori de l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées, signale au Chef de Service du Marché, à l'ingénieur du Marché et/ou au Cocontractant, les cas de manquements observés dans l'exécution et vise le décompte définitif du Marché ;

Le Chef de service du marché est: le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, il est responsable de la Direction Générale des prestations, arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances d'arbitrage des litiges;

L'ingénieur du marché est : le Sous-Directeur du Garage Administratif Central de Yaoundé, c-i après désigné l'Ingénieur. Il est chargé du suivi, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entrant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de Service du marché;

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente est la Commission Interne de passation des Marchés Publics placé auprès du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

Le Cocontractant est : _____ BP _____ Tél

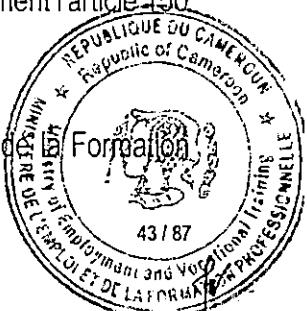
4.2 Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement sous réserve de toute forme de cession de créance.

Est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés Publics de l'État, notamment l'article 150 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Dans ce cas :

L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;



L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;

Le responsable chargé de paiement est le Payer Spécialisé auprès de MINEFOP/MINJEC/MINDEVEL ;

Le responsable compétent pour les renseignements au cours de l'exécution du Marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Article 5. LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

5.1 La langue utilisée est le Français et /ou l'Anglais ;

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venait à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6. NORMES

6.1 Les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

Article 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

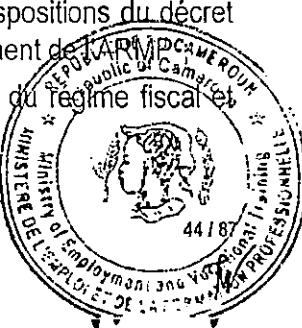
Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

- La Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Spécifications Techniques de la Fourniture ;
- Le Bordereau des prix unitaires du Cocontractant de l'Administration ;
- Le cadre du devis quantitatif et estimatif présenté par le Maître d'Ouvrage et rempli par le Cocontractant de l'Administration ;
- Le sous-détail des prix du Cocontractant de l'Administration ;
- Le calendrier d'exécution et le délai de livraison présentés par le Cocontractant de l'Administration et acceptés par le Maître d'Ouvrage ;

Article 8. TEXTES GENERAUX

Le Présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des Entités publiques ;
- la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2023 ;
- le décret n°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du MINEFOP ;
- le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018;
- Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires ;
- le décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CAMEROUN
- Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;



- le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - Circulaire N°001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril /2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
 - Lettre N°004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
 - la circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat pour l'EXERCICE 2023 ;
 - les normes en vigueur ;
 - d'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

Article 9. COMMUNICATION

9.1 Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de l'exécution du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

Dans le cas où le Maître d’Ouvrage en est le destinataire

Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec copie à adresser dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur.

9.2 : Le Cocontractant adressera toutes les notifications écrites correspondances à l'ingénieur avec copie au Chef de service de marché.

Article 10. ORDRE DE SERVICE

10.1 L'Ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service avec copie à l'ingénieur.

10.2 Les ordres de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés par le Chef de service du Marché avec copie à l’ingénieur ;

10.3 Les ordres de service à caractère technique sans incidence financière seront directement par le Chef de service de marché :

10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés par le Chef Service du marché avec copie à l’ingénieur :

10.5 : Les ordres de service pour le cas de forces majeures intempéries sont signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service de marché avec copie à l'ingénieur :

10.6 Le cocontractant dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre les réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

10.7 Tous les ordres de services seront tenus en copies au MINMAP.

Article 11. MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT

11.1 Le Personnel

L'entreprise est tenue d'utiliser le personnel clé proposé dans l'offre.

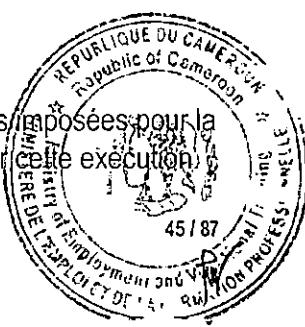
11.2 Le matériel

Toute modification du matériel devra être faite par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et à l’Ingénieur du Marché.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 12. GENERALITES-PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour la production des documents et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.



Les prix du présent Marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 13. RETENUE DE GARANTIE

13.1 Cautionnement définitif

La caution définitive, étant fixée à 5% sur le montant TTC du présent Marché.

Il sera constitué par le Cocontractant dans les vingt (20) jours à partir de la notification de la signature du Marché. Il sera mobilisé en cas d'abandon du marché ou de cessation définitive d'exécution des prestations pour une raison imputable au Cocontractant.

Ce cautionnement peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée par le Ministre en charge des Finances à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Le cautionnement sera restitué, ou la caution personnelle et solidaire sera libérée, dans un délai d'un(01) mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

13.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du présent Marché.

La restitution de la retenue de garantie effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive sur la main levée du Maître d'Ouvrage, après demande du Cocontractant.

Article 14. MONTANT DU MARCHE

Le montant total du présent Marché s'élève à la somme de :

Montant TTC : (....) Francs CFA

Montant HTVA : (....) Francs CFA

Montant de la TVA (19,25%) : (....) Francs CFA

Montant de l'IR (2,2% ou 5%) : (....) Francs CFA

Net à percevoir

Article 15. LIEU ET MODE DE PAIEMENT

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans le Marché, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le Marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre du présent Marché.

Article 16. DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution du présent Marché par virement au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de (Nom de la Banque) au nom de (Cocontractant).....

Article 17. VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

Article 18. AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour Le présent Marché.

Article 19. INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.



Article 20. PENALITES DE RETARDS

En cas de retard sur le délai d'exécution, le Fournisseur sera passible d'une pénalité pour retard conformément aux articles 168 et 169 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 21. REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code Général des Impôts.
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché ;
- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (Droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- Des droits et taxes commerciaux ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix Hors Taxes.

Article 22. TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 23. BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 24. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

24.1 Lieu de Livraison

Les fournitures, objet du présent Marché, seront livrées au Garage Administratif de Yaoundé.

24.2. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

Article 25. ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent Marché et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 26. TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

26.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.



26.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

Cocontractant devra justifier qu'il est titulaire des polices d'assurance de responsabilité civile, pour les dommages de toutes natures qui sont susceptibles d'être causés aux tiers du fait de la livraison de la fourniture.

Ces polices d'assurance doivent être délivrées par des Compagnies agréées par le Ministre chargé des finances.

Les frais inhérents à ces assurances sont à la charge du Cocontractant.

Article 27. Service Après-Vente

Le Cocontractant doit préciser les dispositions particulières du service après-vente notamment:

En cas d'attribution du contrat, le cocontractant assurera la maintenance des véhicules pendant une période d'un an à compter de la date de réception provisoire :

1. Un représentant permanent dument mandaté;
2. Des ateliers de réparation ;
3. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis
4. Un stock suffisant de pièces de rechange.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 28. RECEPTION PROVISOIRE

28.1. Documents à fournir avant la réception

- Copie du marché décrivant les fournitures et indiquant leurs quantités, leur prix et leur montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie des différents véhicules.

28.2. Préparation de la réception

Le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur du Marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception. Ladite visite technique doit être sanctionnée d'un Procès-Verbal signé par l'Ingénieur et le fournisseur du Marché.

La réception est prononcée lorsque les fournitures sont livrées conformément aux Spécifications Techniques du présent Marché et aux règles de l'art ;

A la demande du Co-contractant, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant	Président
Le Chef de Service du marché	Membre
Le Sous-Directeur des Infrastructures des Equipements et de la Maintenance	Membre
Le Sous-directeur du Budget	Membre
L'Agent chargé des opérations de comptabilité-matières	Membre
Le Prestataire	Membre
Le représentant du MINMAP	Observateur
L'Ingénieur du Marché	Rapporteur

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter ;

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.



La Commission vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions du Marché et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité du matériel, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures non conformes.

En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception provisoire. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel et le respect des clauses contractuelles.

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

La Commission, après visite du matériel, examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à sa réception définitive, après le visa du Ministère en Charge des Marchés Publics.

Article 29. GARANTIES

29.1. Cautionnement définitif

La caution définitive, étant fixée à 5% sur le montant TTC du présent Marché, sera libérée un mois après la réception provisoire.

29.2. Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 10% sera opérée sur le montant TTC du présent Marché. Cette retenue peut être remplacée par une caution de même montant établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances. La somme correspondante de la retenue de garantie sera payée au fournisseur ou la caution libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. A l'expiration de ce délai, le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu de libérer la caution concernée sur simple demande du fournisseur.

29.3. Durée de garantie

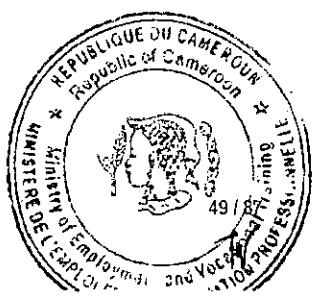
La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de la réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, Le Fournisseur est tenu :

- i) De remplacer tout matériel ou équipement défectueux par un matériel équivalent ;
- ii) D'assurer la maintenance des équipements livrés.

Article 30. RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire. La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le Marché. Elle dressera un procès-verbal de réception définitive dont une (01) copie sera remise à chacun de ses membres et trois (03) exemplaires au cocontractant.



CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 31. RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié conformément aux dispositions des articles 180 à 185 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 32. CAS DE FORCE MAJEURE

Sont considérées comme cas des forces majeures, les situations décrites par les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 33. DIFFERENDS ET LITIGES

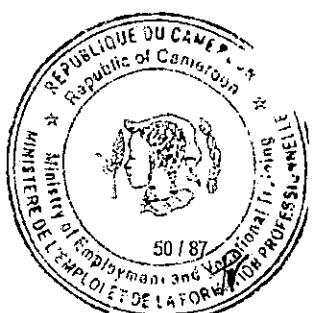
Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable conformément aux dispositions des articles 186 et 187 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 34. EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités par les du Maître d'Ouvrage.

Article 35. VALIDITE DU MARCHE

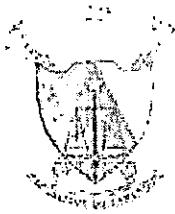
Le présent Marché ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°5: DESCRIPTIF DES FOURNITURES



INTRODUCTION

Dans le but de rendre plus favorables, les conditions de travail, notamment le déplacement de certains responsables du département ministériel dont il a la charge, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle compte doter ses structures de véhicules.

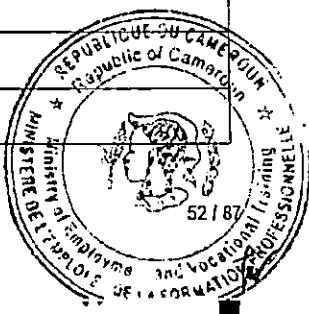
Les différentes caractéristiques techniques majeures et mineures de ces véhicules sont définies ci-après, le cocontractant choisira un type au choix dans son offre.

5.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

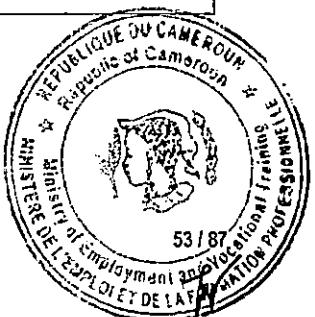
Acquisition de Sept (07) véhicules de fonction pour les services centraux et déconcentrés du MINEFOP

5.1.1.1 Caractéristiques majeures d'un (01) Véhicule de type berline.

DESIGNATION	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE	
DIMENSIONS	Longueur	≥ 3995 mm
	Largeur	≥ 1745 mm
	Hauteur	≥ 1500 mm
	Empattement	≥ 2520 mm
	Garde du sol	≥ 150 mm
POIDS / CAPACITE	Nombre de Places	5
	Capacité réservoir carburant (L)	≥ 37
	Poids à vide (kg)	980
	Poids total autorisé en charge (kg)	1430
MOTEUR	Nombre de cylindres	≥ 4
	Couple maximum Nm (tr/min)	138 Nm à 4400 T/MN
	Cylindrée (cm3)	≥ 1462 cm ³
	Puissance maximale (ch) à tr/mn	105 Ch à 6000 T/mn
	Puissance maximale (kW) à tr/mn	77 kW à 6000 T/mn
	Carburant	Essence
CARROSSERIE	Nombre de portes	5
FREINS	Frein avant	Disque ventilés
	Frein arrière	Tambours
	Frein de parking	Manuel
PNEUS	Dimension pneu	195/55 R16
SUSPENSIONS	Suspensions avant	Mac Pherson strut
	Suspensions arrière	Barre de torsion
TRANSMISSION	Boite de vitesses	Manuelle
EXTERIEUR	Pare chocs AV/ARR	Ton caisse
	Rétroviseurs extérieurs	Ton caisse
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Manuels
	Jantes	Alu
INTERIEUR	Caméra	-

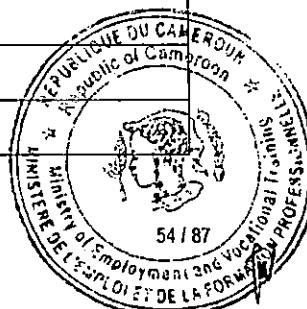


ET CONFORT	Direction assistée	oui
	Affichage tête haute	-
	Aide au stationnement	Arrière
	Commandes radio au volant	oui
	Ecran tactile	7 pouces
	Kit mains libres	oui
	Connectique	USB, Bluetooth, Apple CarPlay, Android Auto
	Accoudoir central	Avant
	Radio	Radio CD / MP3
	Haut-parleurs	4
	Climatisation	Automatique
	Vitres électriques	Avant, Arrière
	Fermeture centralisée	oui
	Smart keys	-
	Push & start system	-
	Volant	cuir
	Sellerie et Garnissage	Tissu haut de gamme
	Vitres sur-teintées	-
	Siège conducteur réglable	En profondeur
SECURITE PASSIVE	Fixations ISOFIX	Arrière
	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} rangée	3 x 3 points
	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points
	Alarme anti-vol	oui
	Airbags	Conducteur, Passager
	Roue de secours	Acier
SECURITE ACTIVE	Réparation électronique du freinage	oui
	ABS	oui
	Aide au démarrage en côte	oui
	Contrôle de trajectoire	ESP
	Projecteurs antibrouillard	Avant
	Feux diurnes	-
	Phares	Halogènes
	Anti démarrage électronique	oui



5.1.1.2 Caractéristiques majeures de Quatre (04) véhicules Pick up 4x4 double cabine

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Dimensions	Longueur	≥ 5330 mm
	Largeur	≥ 1963 mm
	Hauteur	≥ 1897 mm
	Empattement	≥ 3180 mm
	Garde du sol	≥ 214 mm
Poids et capacité	Poids à vide (kg)	≥ 2060 kg
	Capacité du réservoir de carburant (L)	≥ 80 L
	Charge utile (kg)	≥ 1020 kg
	Nombre de places	≥ 5
Moteur	Carburant	Diesel
	Nombre de cylindres	≥ 4
	Cylindrée (cm3)	≥ 1910
	Puissance maxi (ch) à tr/min	≥ 150/4000
	Couple maxi Nm/(tr/min)	≥ 350/1800-2800
Transmission	Différentiel Arrière	Avec blocage mécanique
	Boîte de vitesse	Manuelle
	Transmission	4x4 enclenchable manuellement
Freins	Freins avant	Disques ventilés
	Freins arrière	Tambours
	Freins de parking	Manuel
Pneus	Dimensions pneu	245/70 R16
Carrosserie	Silhouette	Pick up double cabine
	Nombre de portes	4 portes
Extérieur	Bouclier avant	Noires
	Bouclier arrière	Chrome
	Jantes	Tôle avec enjoliveurs
	Rétroviseurs extérieurs	Noirs
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Manuels
Intérieur & confort	Sellerie et Garnissage	Tissu
	Ordinateurs de bord	Basic
	Direction assistée	oui
	Aide au stationnement	oui
	Climatisation	Manuelle
	Radio	Radio MP3
	Haut-parleurs	4
	Kits mains libres	oui
	Connectique	USB, Bluetooth

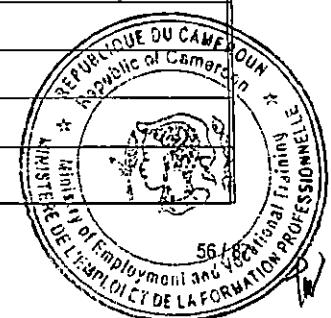


	Commandes radio au volant	oui
	Volant	Uréthane
	Volant réglable	En hauteur et en profondeur
	Accoudoir central	Avant
	Fermeture centralisée	Avec PLIP
	Vitres électriques	-
Sécurité active	Phares	Halogène
	Projecteurs anti brouillard	Avant
	Contrôle de trajectoire	oui
	ABS	oui
	Feux diurnes	Halogène
Sécurité passive	Airbags	Airbag conducteur et passager
	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points
	Ceintures de sécurité 2 ^{ième} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points
	Roue de secours	Tôle



5.1.1.3 Caractéristiques majeures de deux (02) véhicules de type berline SUV

DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
DIMENSIONS	Longueur	≥ 4395 mm
	Largeur	≥ 1735 mm
	Hauteur	≥ 1690 mm
	Empattement	≥ 2740 mm
	Garde du sol	≥ 180 mm
POIDS	Nombre de places	≥ 7
	Capacité réservoir carburant (L)	≥ 45
	Volume du coffre bagages (L)	≥ 153
	Volume du coffre sièges rabattus (L)	≥ 550
	Poids à vide (kg)	1135
	Poids total autorisé en charge (kg)	1725
MOTEUR	Nombre de cylindres	≥ 4
	Type de Moteur	En ligne
	Couple maximum Nm (tr/min)	138 Nm à 4400 T/MN
	Cylindrée	≥ 1462 cm ³
	Puissance maximale (ch) à tr/mn	105 Ch à 6000 T/mn
	Puissance maximale (kW) à tr/mn	77 kW à 6000 T/mn
CARROSSERIE	Carburant	Essence
	Silhouette	Monospace
	Nombre de portes	5 portes
FREINS	Frein avant	Disque ventilés
	Frein arrière	Tambours
	Frein de parking	Manuel
PNEUS	Dimension pneu	185/65 R15
SUSPENSIONS	Suspensions avant	Mac Pherson strut
	Suspensions arrière	Barre de torsion
EXTERIEUR	Calandre	Chrome
	Pare chocs AV/ARR	Coloré
	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs réglables	Electriques
	Rétroviseurs extérieurs	Ton caisse
	Poignées de portes extérieures	Ton caisse
	Garde boue	Oui
TRANSMISSION	Jantes	Tôle avec enjoliveurs
	Boite de vitesse	Manuelle
INTERIEUR ET CONFORT	Caméra	-
	Direction assistée	oui
	Sellerie et Garnissage	Tissu
	Aide au stationnement	Arrière
	Commandes radio au volant	oui

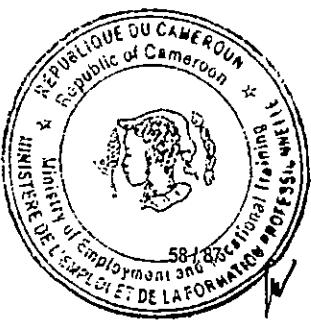


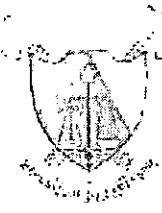
	Ecran tactile	-
	Connectique	USB, Bluetooth
	Radio	Radio MP3
	Haut-parleurs	4
	Climatisation	Manuelle
	Vitres électriques	Avant, Arrière
	Fermeture centralisée	oui
	Smart keys	-
	Push & start system	-
	Volant	Uréthane
	Accès mains libres	-
	Vitres à impulsion	Conducteur
	Assise 2 ^{ème} rangée	Rabattable 40/60
	Assise 3 ^{ème} rangée	Rabattable
	Siège conducteur réglable	En hauteur et en profondeur
	Prise 12 V	2
	Accoudoir central	Avant
	Porte Gobelet	Avant
	Boite à gants verrouillable	oui
SECURITE PASSIVE	Airbags	Conducteur, Passager,
	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points
	Ceintures de sécurité 3 ^{ème} rangée	2 x 3 points + 1 x 2 points
	Ceintures de sécurité avant	2 x 3 points
	Alarme anti-vol	oui
	Prétenionneurs ceintures de sécurité	Avant
	Nombre de Roue de secours	01
SECURITE ACTIVE	Anti démarrage électronique	oui
	Désembuage	Lunette arrière
	Réparation électronique du freinage	oui
	Projecteurs antibrouillard	oui
	Assistance au freinage	Oui
	3 ^{ème} feu stop	oui
	Alerte sonore ceinture	oui
	Alerte de porte mal fermée	oui
	ABS	oui
	Phares	Halogène



Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

N°	Description des fournitures	Qté	Unité	Destination finale des fournitures comme indiquée ans le RPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le soumissionnai re
01	Véhicule de type berline	01					
02	Véhicule Pick-Up 4 x 4 doubles cabines	04					
03	Véhicule de type Berline SUV	02					





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°6: BORDEREAX DES PRIX UNITAIRES



6.1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

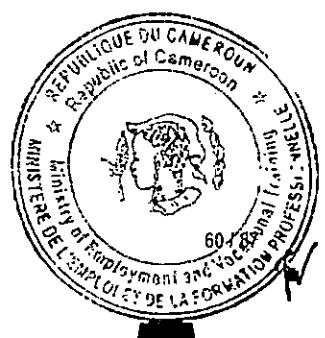
Fourniture de dix (10) véhicules au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

N°	DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES HTVA	PRIX UNITAIRE EN LETTRES HTVA
01	Un (01) Véhicule de type berline		
02	04 Véhicules pick-up double cabine Pick-Up 4 x 4		
03	Deux (02) véhicules de type berline SUV.		

Nom du Soumissionnaire ----- [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature ----- [insérer la signature]

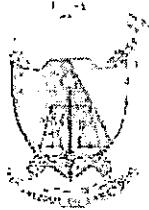
Date ----- [insérer la date]



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

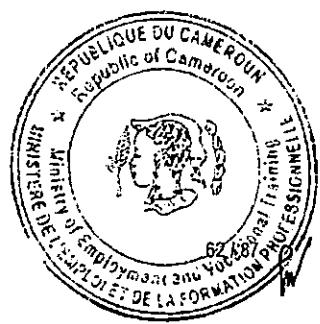
Pièce N°7: DETAIL ESTIMATIF



7.1 DÉTAIL ESTIMATIF

Fourniture de dix (10) véhicules au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

N°	DESIGNATIONS	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	Un (01) Véhicule de type berline	01		
02	04 Véhicules pick-up double cabine Pick-Up 4 x 4	04		
03	Deux (02) véhicules de type berline SUV.	02		
<i>Montant Hors Taxes</i>				
<i>TVA (19,25%)</i>				
<i>IR (2,2%) ou (5,5%)</i>				
<i>NAP</i>				
<i>Montant TTC</i>				



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

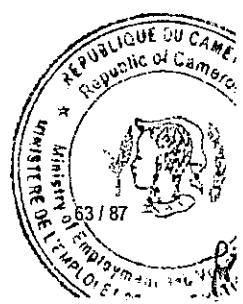
N° _____ /AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°8: SOUS DETAILS DES PRIX UNITAIRES

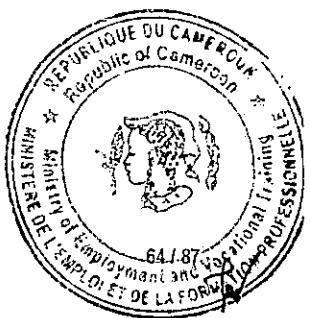


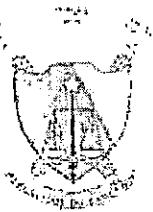
8.1 SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

Option N°1

Option N°2

Intitulés	Montants
Départ usine	
Fret	
Assurance	
CAF Rendu Douala	
Droits de douanes	
Droits informatiques	
Taxes de débarquement	
Contrôle SGS	
Transit + aconage	
Transport + intervention	
Autres	
Frais bancaires	
Service après vente	
Enregistrement	
Divers	
Total HTVA	





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

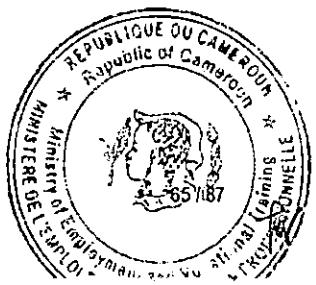
N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°9: MODELES DES PIECES ET FORMULAIRES



9.1 ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Date : _____

Consultation N° _____ /AONO/MINEFOP/CIPM/2023

A

Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Yaoundé

Monsieur le Ministre,

Je soussigné (*nom et prénoms du signataire*) _____

Représentant la Société _____ (qualité du signataire) dont le siège social est à : _____ inscrite au registre du commerce de _____, sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnés au dossier d'appel d'offres N° _____ /AONO/MINEFOP/CIPM/2023 du _____ pour l'acquisition de sept (07) véhicules au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à _____ francs CFA TTC ;

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de _____ jours

M'engage en outre à maintenir mon offre dans un délai de _____ à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert à la banque _____ Agence de _____

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Le.....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du Candidat



9.2 ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date dupour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [Nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de la faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) conditions(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au quatre-vingt dixième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

[Signature de la banque]



9.3 ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur [nom et adresse de l'entreprise] ; ci-dessous désignée s'est engagé, en exécution du marché désigné « le Marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, [Nom et adresse de banque]

Représentée par [noms des signataires]

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres]

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libéra d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès sa notification au fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

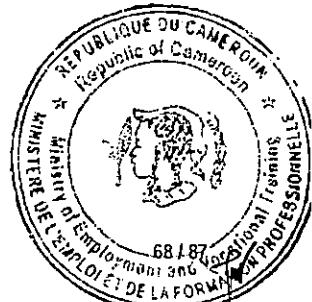
Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le

[Signature de la banque]



9.4 ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [*indiquer le Maître d'Ouvrage*]

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....[*nom et adresse de l'entreprise*],

Ci-dessous désigné « le fournisseur, s'est engagé, en exécution du marché, à livrer les fournitures de [*indiquer l'objet des fournitures*]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,.....[*nom et adresse de banque*]

Représentée par.....

[*Noms des signataires*], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de.....

[*en chiffres et en lettres*], correspondant à [*10% à préciser*] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme (s) dans les limites du montant égal à [*pourcentage inférieur à 10% à préciser*] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des véhicules, et sur mainlevée par le Maître d'ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à....., le.....

[Signature de la banque]



9.5 ANNEXE N° 5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT

DATE (jour, mois, année de remise de l'offre)

AO N° _____ DU _____ (insérer les références de l'Appel d'Offres)

Variante N° : insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante)

A (insérer le nom complet du Maître d'Ouvrage)

Attendu que :

(Insérer le nom complet du fabricant) sommes fabricant réputé de (indiquer les fournitures produites) ayant nos usines (indiquer adresse complète de l'usine).

Nous autorisons par la présente (indiquer le nom complet du soumissionnaire) à présenter une offre, et à éventuellement signer avec vous pour l'Appel d'Offres n° (insérer les références de l'Appel d'Offres) pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément au DAO pour les véhicules offerts ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom (insérer nom complet de la personne signataire de l'autorisation)

En tant que (indiquer la capacité du signataire)

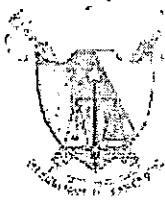
Signature

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de

(Insérer le nom complet du fabricant)

En date du _____ jour de _____





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

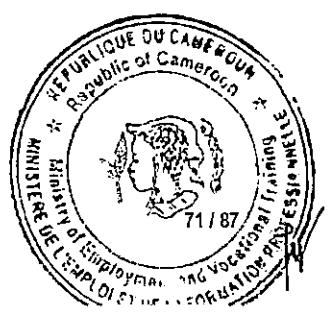
N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

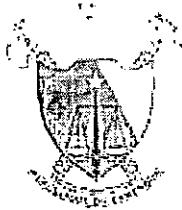
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°10: PROJET DU MARCHE





MARCHE N° _____ /M/MINEFOP/SG/DAG/2023 du _____

PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____ RELATIF A L'ACQUISITION DES
VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Titulaire du Marché :

Objet du Marché : L'acquisition des véhicules de fonction pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Lieu d'exécution : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Montant du Marché :

Durée d'exécution : Quatre-vingt-dix (90) jours

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE
2023

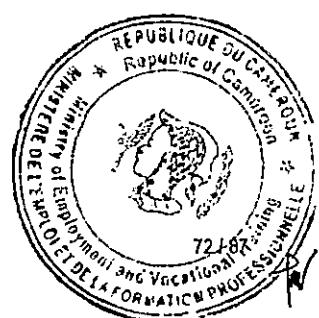
IMPUTATIONS : 57 35 122 01 220020 524311.

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____



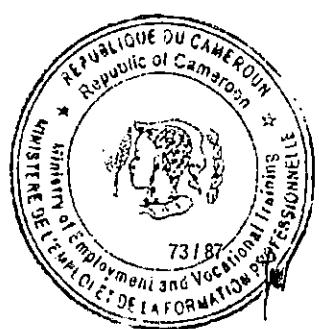
ENTRE :

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dénommé ci-après « le Maître d'Ouvrage »,

D'une part,

Et _____ B.P. _____, Tel. _____ Fax _____, N°RC _____
à _____ N° Contribuable _____ Représenté par M. _____, son
Directeur Général, dénommé ci-après le Cocontractant d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : _____



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1. OBJET DU MARCHE

Les prestations objet du présent Marché portent sur la fourniture des véhicules de fonctions pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Article 2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres portent sur la fourniture de Sept (07) véhicules de caractéristiques telles que décrites dans le Descriptif de la fourniture.

Article 3. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La présent Marché est passé suivant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° _____/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 du _____ relatif l'acquisition des véhicules de fonction pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Article 4. DEFINITION, ATTRIBUTION ET NANTISSEMENT

10.1 Définitions générales

Le Maître d'Ouvrage est : Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à ce titre il représente l'administration bénéficiaire de la prestation, signe le Marché, les ordres de service ayant une incidence sur les coûts, les délais et les objectifs, Les avenants le cas échéant. Fait assurer le suivi de l'exécution du Marché, ordonne le paiement des décomptes, résilie le Marché après mis en demeure le cas échéant. Veille à la rédaction du rapport d'achèvement de l'exécution, et conserve les originaux des documents s'y rapportant ;

L'Autorité en charge du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est Le Ministre en charge des Marchés publiques. A ce titre, il vérifie, après la signature du Marché, son adéquation avec le Dossier d'Appel d'Offres, la Décision d'attribution et l'offre du Cocontractant, et à travers des contrôles inopinés, l'effectivité et la qualité des prestations réalisées et réceptionnées. Il procède également à la vérification à posteriori de l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées, signale au Chef de Service du Marché, à l'ingénieur du Marché et/ou au Cocontractant, les cas de manquements observés dans l'exécution et vise le décompte définitif du Marché ;

Le Chef de service du marché est: le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, il est responsable de la Direction Générale des prestations, arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances d'arbitrage des litiges;

L'ingénieur du marché est : le Sous-Directeur du Garage Administratif Central de Yaoundé, c-i après désigné l'Ingénieur. Il est chargé du suivi, il apprécie, décide et donne toutes les instructions n'entrant aucune incidence financière. Il rend compte au Chef de Service du marché;

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente est la Commission Interne de passation des Marchés Publics placé auprès du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

Le Cocontractant est : _____ BP _____ Tél _____

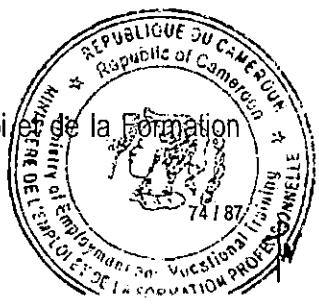
10.2 Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement sous réserve de toute forme de cession de créance.

Est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés Publics de l'État, notamment l'article 150 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Dans ce cas :

L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;



L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;

Le responsable chargé de paiement est le Payeur Spécialisé auprès de MINEFOP/MINJEC/MINDEVEL ;

Le responsable compétent pour les renseignements au cours de l'exécution du Marché est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Article 5. LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

5.1 La langue utilisée est le Français et /ou l'Anglais ;

5.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venait à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6. NORMES

6.1 Les fournitures livrées en exécution du présent Marché seront conformes aux normes et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

Article 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

- La Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Spécifications Techniques de la Fourniture ;
- Le Bordereau des prix unitaires du Cocontractant de l'Administration ;
- Le cadre du devis quantitatif et estimatif présenté par le Maître d'Ouvrage et rempli par le Cocontractant de l'Administration ;
- Le sous-détail des prix du Cocontractant de l'Administration ;
- Le calendrier d'exécution et le délai de livraison présentés par le Cocontractant de l'Administration et acceptés par le Maître d'Ouvrage ;

Article 8. TEXTES GENERAUX

Le Présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des Entités publiques ;
- la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2023 ;
- le décret n°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du MINEFOP ;
- le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018;
- Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires ;
- le décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMEF ;
- Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;



- le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Circulaire N°001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 avril /2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
- Lettre N°004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
- la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat pour l'EXERCICE 2023 ;
- les normes en vigueur ;
- d'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

Article 9. COMMUNICATION

9.1 Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de l'exécution du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire

Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec copie à adresser dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur.

9.2 : Le Cocontractant adressera toutes les notifications écrites correspondances à l'ingénieur avec copie au Chef de service de marché.

Article 10. ORDRE DE SERVICE

10.1 L'Ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service avec copie à l'ingénieur.

10.2 Les ordres de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du Marché avec copie à l'ingénieur ;

10.3 Les ordres de service à caractère technique sans incidence financière seront directement par le Chef de service de marché ;

10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef Service du marché avec copie à l'ingénieur ;

10.5 : Les ordres de service pour le cas de forces majeures intempéries sont signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service de marché avec copie à l'ingénieur ;

10.6 Le cocontractant dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre les réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus

10.7 Tous les ordres de services seront tenus en copies au MINMAP.

Article 11. MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT

11.1 Le Personnel

L'entreprise est tenue d'utiliser le personnel clé proposé dans l'offre.

11.2 Le matériel

Toute modification du matériel devra être faite par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur du Marché.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 12. GENERALITES-PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions proposées pour la production des documents et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur l'exécution de l'ouvrage.



Les prix du présent Marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 13. RETENUE DE GARANTIE

13.1 Cautionnement définitif

La caution définitive, étant fixée à 5% sur le montant TTC du présent Marché.

Il sera constitué par le Cocontractant dans les vingt (20) jours à partir de la notification de la signature du Marché. Il sera mobilisé en cas d'abandon du marché ou de cessation définitive d'exécution des prestations pour une raison imputable au Cocontractant.

Ce cautionnement peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée par le Ministre en charge des Finances à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Le cautionnement sera restitué, ou la caution personnelle et solidaire sera libérée, dans un délai d'un(01) mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

13.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du présent Marché.

La restitution de la retenue de garantie effectuée dans un délai d'un (01) mois après la réception définitive sur la main levée du Maître d'Ouvrage, après demande du Cocontractant.

Article 14. MONTANT DU MARCHE

Le montant total du présent Marché s'élève à la somme de :

Montant TTC : (....) Francs CFA

Montant HTVA : (....) Francs CFA

Montant de la TVA (19,25%) : (....) Francs CFA

Montant de l'IR (2,2% ou 5%) : (....) Francs CFA

Net à percevoir

Article 15. LIEU ET MODE DE PAIEMENT

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans le Marché, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le Marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre du présent Marché.

Article 16. DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution du présent Marché par virement au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de (Nom de la Banque) au nom de (Cocontractant).....

Article 17. VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

Article 18. AVANCE DE DEMARRAGE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera aucune avance de démarrage pour Le présent Marché.

Article 19. INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marché Publics.



Article 20. PENALITES DE RETARDS

En cas de retard sur le délai d'exécution, le Fournisseur sera passible d'une pénalité pour retard conformément aux articles 168 et 169 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 21. REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code Général des Impôts.
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché ;
- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (Droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- Des droits et taxes commerciaux ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix Hors Taxes.

Article 22. TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHE

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 23. BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droit de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 24. LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

24.1 Lieu de Livraison

Les fournitures, objet du présent Marché, seront livrées au Garage Administratif de Yaoundé.

24.2. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les prestations.

Article 25. ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent Marché et aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 26. TRANSPORT, ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE

26.1. Emballage pour le transport

Le fournisseur doit prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.



26.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

Cocontractant devra justifier qu'il est titulaire des polices d'assurance de responsabilité civile, pour les dommages de toutes natures qui sont susceptibles d'être causés aux tiers du fait de la livraison de la fourniture.

Ces polices d'assurance doivent être délivrées par des Compagnies agréées par le Ministre chargé des finances.

Les frais inhérents à ces assurances sont à la charge du Cocontractant.

Article 27. Service Après-Vente

Le Cocontractant doit préciser les dispositions particulières du service après-vente notamment:

En cas d'attribution du contrat, le cocontractant assurera la maintenance des véhicules pendant une période d'un an à compter de la date de réception provisoire :

5. Un représentant permanent dument mandaté;
6. Des ateliers de réparation ;
7. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis
8. Un stock suffisant de pièces de rechange.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 28. RECEPTION PROVISOIRE

27.1. Documents à fournir avant la réception

- Copie du marché du cocontractant décrivant les fournitures et indiquant leurs quantités, leur prix et leur montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie des différents véhicules.

27.2. Préparation de la réception

Le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur du Marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception, ladite visite technique doit être sanctionnée d'un Procès-Verbal signé par l'Ingénieur et le fournisseur du Marché.

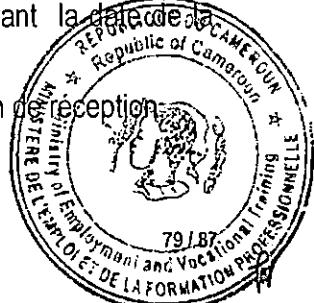
La réception est prononcée lorsque les fournitures sont livrées conformément aux Spécifications Techniques du présent Marché et aux règles de l'art ;

A la demande du Co-contractant, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant	Président
Le Chef de Service du marché	Membre
Le Sous-Directeur des Infrastructures des Equipements et de la Maintenance	Membre
Le Sous-directeur du Budget	Membre
L'Agent chargé des opérations de comptabilité-matières	Membre
Le Prestataire	Membre
Le représentant du MINMAP	Observateur
L'Ingénieur du Marché	Rapporteur

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter ;

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.



La Commission vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions du Marché et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité du matériel, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures non conformes.

En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception provisoire. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel et le respect des clauses contractuelles.

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

La Commission, après visite du matériel, examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à sa réception définitive, après le visa du Ministère en Charge des Marchés Publics.

Article 29. GARANTIES

29.1. Cautionnement définitif

La caution définitive, étant fixée à 5% sur le montant TTC du présent Marché, sera libérée un mois après la réception provisoire.

29.2. Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 10% sera opérée sur le montant TTC du présent Marché. Cette retenue peut être remplacée par une caution de même montant établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances. La somme correspondante de la retenue de garantie sera payée au fournisseur ou la caution libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de garantie. A l'expiration de ce délai, le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu de libérer la caution concernée sur simple demande du fournisseur.

29.3. Durée de garantie

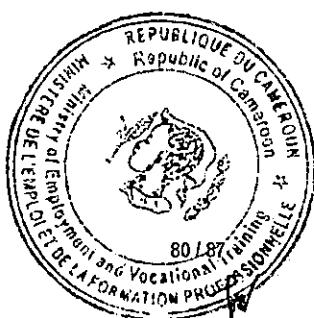
La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de la réception provisoire des fournitures. Pendant cette période, Le Fournisseur est tenu :

- iii) De remplacer tout matériel ou équipement défectueux par un matériel équivalent ;
- iv) D'assurer la maintenance des équipements livrés.

Article 30. RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire. La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le Marché. Elle dressera un procès-verbal de réception définitive dont une (01) copie sera remise à chacun de ses membres et trois (03) exemplaires au cocontractant.



CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 31. RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié conformément aux dispositions des articles 180 à 185 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 32. CAS DE FORCE MAJEURE

Sont considérées comme cas des forces majeures, les situations décrites par les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 33. DIFFERENDS ET LITIGES

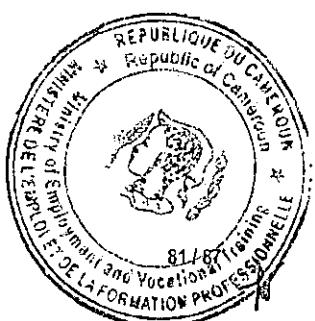
Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable conformément aux dispositions des articles 186 et 187 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et suivant les dispositions du CCAG applicable aux Marchés des Fournitures.

Article 34. EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités par les du Maître d'Ouvrage.

Article 35. VALIDITE DU MARCHE

Le présent Marché ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.



Page _____ et dernière du Marché n° ____/M/MINEFOP/SG/DAG /2023 du _____

Passée après Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° ____/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023 DU _____. _____ relatif à l'acquisition des véhicules de fonction pour les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

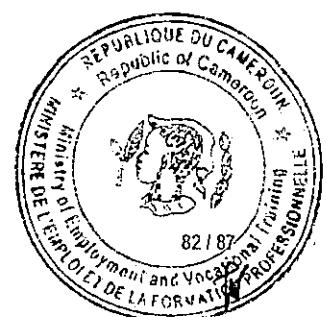
Lu et accepté par l'Entrepreneur

Yaoundé, le _____

Signée par le Maître d'Ouvrage

Yaoundé, le _____

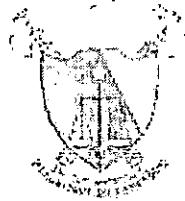
Enregistrement



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

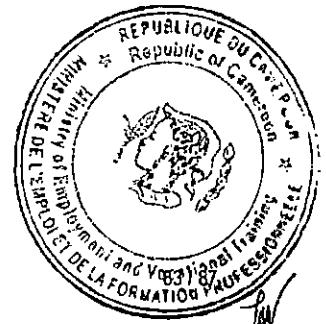
N° **/AONO-PU/MINEFOP/CIPM/2023** DU _____ POUR
L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEFOP EXERCICE 2023

IMPUTATION : 57 35 122 01 220020 524311.

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N°11: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS



ETABLISSEMENTS BANCAIRES

- 1) Afriland First Bank BP. 11 834 Yaoundé ;
- 2) BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR) BP. 34 692 Yaoundé;
- 3) Banque Atlantique Cameroun (BACM) BP. 2 933 Douala;
- 4) Banque Camerounaise Des Petites Et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP. 12 962 Yaoundé;
- 5) BGFI Bank Cameroun (BGFIBANK Cameroun) B.P. 660, Douala;
- 6) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala :
- 7) Citibank Cameroon (Citibank Cameroon), B.P. 4 571, Douala;
- 8) Commercial Bank-Cameroun (CBC) B.P. 4 004, Douala;
- 9) Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank). B.P. 6 578. Yaoundé;
- 10) Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 582. Douala;
- 11) National Financial Credit-Bank (NFC-Bank). B.P. 6 578. Yaoundé;
- 12) Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun). B.P. 300. Douala;
- 13) Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042. Douala;
- 14) Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC). B.P. 1 784, Douala;
- 15) Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
- 16) United Bank for Africa (UBA). B.P. 2 088, Douala.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

- 17) ACTIVA Assurances B.P. 12 970, Douala.
- 18) AREA Assurances, B.P. 15 584, Douala.
- 19) ATLANTIQUE Assurances Cameroun IARDT, B.P. 3 073, Douala;
- 20) CHANAS Assurances, B.P. 109. Douala;
- 21) CPA S.A., B.P.54, Douala;
- 22) NSIA Assurances. B.P. 2 759, Douala;
- 23) PRO ASSUR. B.P. 5 963, Douala;
- 24) Prudential Beneficial General Insurance. B.P. 2 328, Douala;
- 25) ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala;
- 26) SAAR, B.P. 1011, Douala;
- 27) SANLAM Assurances Cameroun, B. P. 12 125, Douala.
- 28) ZENITHE Insurance, B.P. 1 540, Douala.



GRILLE D'EVALUATION

I. Critères éliminatoires :

a) Pour les pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis, absence de la mention manuscrite absence de la date, signature et cachet de la Banque;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;

b) Pour l'offre technique :

b.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :

- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- Les prospectus en couleur et les fiches techniques du fabricant détaillant les caractéristiques techniques du matériel proposé;
- L'autorisation du fabricant délivrée au Concessionnaire automobile ou de l'agrément délivré par le concessionnaire agréé;
- une capacité financière supérieure ou égale à 50% du Coût prévisionnel du Projet soit un montant Quatre-vingt-quinze millions (95 000 000) de FCFA;
- Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Descriptif de la fourniture dument paraphées).
- Non justifications d'au moins quatre (04) années d'expérience dans le domaine.

b.2) Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères essentiels ;

b.3) Non-respect d'un des critères majeurs ci-après pour chaque véhicule :

Type 1 : VEHICULE BERLINE

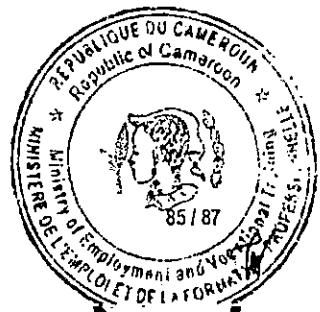
- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 150 mm
- Puissance fiscale ≤ 7 CV
- Cylindrée 1462 Cm³
- Réservoir ≥ 37 Litres
- Climatisation Automatique
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 2 : VEHICULE BERLINE TYPE SUV

- Moteur : Essence
- Garde au sol ≥ 180 mm
- Puissance fiscale ≤ 8 CV
- Cylindrée 1462 Cm³
- Réservoir ≥ 45 Litres
- Climatisation Manuelle
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

Type 2: VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE

- Moteur : Diesel
- Garde au sol ≥ 214 mm



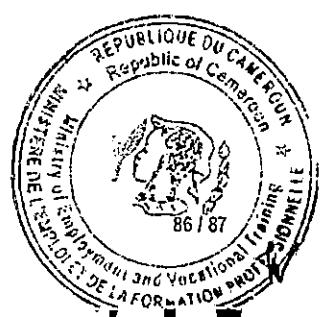
- Puissance fiscale ≤ 9 CV
- Cylindrée ≥ 1910 Cm3
- Réservoir ≥ 80 Litres
- Climatisation Manuelle
- Représentation permanente dans la région du Centre et trois (03) autres Régions sur le territoire national.

c) Pour l'offre financière

c.1) Absence ou non-conformité des pièces ci-après :

- La lettre de soumission timbrée, signée, cachetée et datée;
- Du bordereau des prix (BP) dûment rempli, paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page;
- Du détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli, signé, daté et cacheté à la dernière page;
- Du sous-détail des prix paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière;

c.2) Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix, DQE et Sous-détail des prix) d'un prix quantifié.



II. Critères essentiels :

DESIGNATION	EVALUATION	
	OUI	NON
I. Au moins une preuve d'acceptation des conditions du marché, CCAP et spécifications techniques paraphés à toutes les pages		
II. Présentation de l'offre		
1 Ordre des Pièces suivant le DAO ;		
2 Reliure ;		
3 Llisibilité ;		
4 Intercalaire de couleur autre que le blanc		
NB : ce critère est satisfait si ¾ sous critère est validé		
III. Expérience du soumissionnaire	OUI	NON
1 Expérience justifiée dans la fourniture de tout type de véhicules;		
2 1 ^{ère} expérience justifiée dans le domaine similaire;		
3 2 ^{ème} expérience justifiée dans le domaine similaire.		
NB :		
➤ Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins trois (03) marchés similaires d'au moins cents (100) millions chacun au cours des quatre dernières années (produire copies de marchés et PV de réception certifiant la bonne exécution de chacun des marchés)		
➤ Ce critère est satisfait si 2/ sous critères est valide		
IV. Le délai de livraison	OUI	NON
1 Le délai de livraison		
NB : ce critère est satisfait si le délai de livraison est inférieur ou égal à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires		
V. La période de garantie	OUI	NON
1 Garantie de réparation gratuite pendant un (01) an pour tout vice de fabrication constaté		
VI. Service Après-Vente	OUI	NON
1 L'existence d'une structure de réparation à Yaoundé (Justifier par une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire mettra à la disposition du Maître d'Ouvrage une structure d'entretien et de réparation)		
2 Disponibilité des pièces de rechange justifié par un engagement sur l'honneur		
NB : ce critère est satisfait si 2/2 sous critère est validé		
N.B: Seuls les soumissionnaires qui auront au moins satisfait à six (06) critères essentiels sur huit (08) seront éligibles à l'évaluation financière.		
Expérience et qualité du personnel de la maintenance des véhicules		
Niveau d'études	OUI	NON
1 Avoir au moins le diplôme de Technicien supérieur dans le domaine de la mécanique automobile		
2 Avoir au moins cinq ans d'expérience		
Pièces de Rechange	OUI	NON
1 Disponibilité des pièces de rechange au Cameroun		
2 Disponibilité du petit outillage de dépannage au Cameroun		

